



Credit photo : Colin Delfosse/Out of focus

APPEL A PROPOSITIONS 2020

Co-cr ation d'outils d'Education   la Citoyennet  Mondiale et Solidaire dans le cadre du programme pluriannuel (2017-2021) d'Africalia en Belgique

MOTS CL S :

Co-cr ation, Citoyennet  Mondiale et Solidaire, diversit  culturelle, inclusion sociale, cr ations contemporaines...

DATES DE SOUMISSION :

07/09/2020 – 01/11/2020

CONTEXTE

Africalia est une asbl créée à l'initiative de la Coopération Belge au Développement promouvant le développement humain durable par un soutien aux cultures et aux arts africains contemporains. Africalia soutient dans cette optique des opérateurs culturels africains de la société civile qui mènent des activités et des projets, initiés en Afrique, dans de multiples disciplines : de l'audiovisuel à la littérature et des arts de la scène aux arts visuels.

En 2017, Africalia a lancé son nouveau programme **d'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS)** en Belgique. *L'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire vise à amener les citoyens à mieux comprendre, analyser et critiquer leur environnement de manière artistique et créative. Elle a pour objectif d'inciter les citoyens à oser réinventer notre société en stimulant l'inclusion sociale et en renforçant l'interdépendance qui existe entre les humains et la planète.*

Le programme Belgique d'Africalia vise à soutenir **de nouvelles dynamiques culturelles** qui permettent à nos sociétés de prendre conscience du métissage culturel qui définit notre rapport au monde actuel. Il veut sensibiliser davantage les citoyens aux droits humains, aux réalités dans lesquelles vivent les personnes en Afrique subsaharienne et aux interdépendances entre les populations d'Europe et d'Afrique. Pour ce faire, Africalia mise sur la capacité des acteurs culturels et artistiques belges à provoquer auprès de leur public un questionnement sur la société, ses mutations et ses enjeux.

Africalia considère la culture et les arts à la fois comme **le fondement et la finalité** du développement humain, mais aussi, que le bien être durable, matériel et immatériel, des individus et des communautés est intrinsèquement lié à leur participation active, à leur propre culture et à leur capacité à échanger avec d'autres. Pour que ces personnes et communautés deviennent des acteurs de changements, Africalia veut faire appel à des artistes, toutes disciplines confondues, pour contribuer aux actions qu'elle déploie en Belgique.

SOUTIEN APPORTÉ PAR AFRICALIA

Dans le cadre de son programme de solidarité mondiale, Africalia lance son troisième appel à propositions pour inciter le public à réfléchir à la citoyenneté active, le métissage et la diversité culturelle via des créations contemporaines **d'artistes originaires d'Afrique subsaharienne ou afro-descendants**.

Africalia offre six aides **de 10.000€ à 15.000€** par propositions, pour une intervention à la hauteur de **80% maximum** du budget total de la proposition.

APPEL

1. Objectifs des propositions

- Les propositions artistiques sélectionnées ont pour vocation d'amener une réflexion sur le **monde de demain**, en offrant par exemple une réponse aux revendications sociétales en Belgique et à l'international, aux dysfonctionnements des relations Nord-Sud ou aux défis économiques, sanitaires ou environnementaux.
- La proposition doit être le résultat d'une **collaboration** entre un ou plusieurs artiste(s) et une structure porteuse du projet, et susciter la rencontre de **différentes disciplines artistiques**. Dans le but de soutenir et/ou développer des ponts entre des opérateurs culturels et artistes de différentes disciplines, les propositions initiées dans un esprit de partenariat et de co-création seront favorisées.
- La proposition mettra en valeur les expressions actuelles d'artistes **originaires d'Afrique subsaharienne** ou **afro-descendants**.
- La proposition aura pour objectif de dépasser les stéréotypes, perceptions négatives, polarisations et discriminations sur base d'appartenance à une minorité ou à une division sociale. Elle favorisera la **cohésion sociale**, la **tolérance** et le **respect mutuel**.

2. Conditions d'éligibilité

Qui peut déposer une proposition ?

- Les **personnes morales de droit belge** (asbl, collectifs d'artistes ou autres structures culturelles, sociétés privées du type société de production) dont le siège est établi en Belgique et menant une action régulière dans le secteur de la culture, des arts et de la création.
- Les **artistes individuels**, pour autant qu'ils/elles travaillent **en partenariat avec une association culturelle établie en Belgique** qui en assume la responsabilité légale et qui s'engage à mener le projet à bonne fin.

*Le montage financier prévisionnel (en nature ou numéraire) doit obligatoirement associer **au moins un partenaire** s'il s'agit d'une proposition portée par un individu en partenariat avec une structure établie. L'ensemble des ressources sont liées à l'atteinte du résultat du présent appel.*

Tout initiateur de proposition doit pouvoir démontrer **une expérience d'au moins 1 an** dans le domaine qu'ils souhaitent développer.

Quelles sont les conditions pour déposer une proposition ?

- Les propositions doivent être issues d'un ou plusieurs **domaines artistiques** parmi les suivants : arts plastiques, arts appliqués, arts de la scène, littérature, poésie, arts urbains, art digital, médias culturels, audiovisuel, musique...
- Les propositions doivent comprendre une ou plusieurs **formes artistiques** parmi les suivantes : expositions itinérantes, vidéos, représentations théâtrales et/ou de danse,

performance ou installation dans l'espace public, écriture (online)... et toute autre forme innovante.

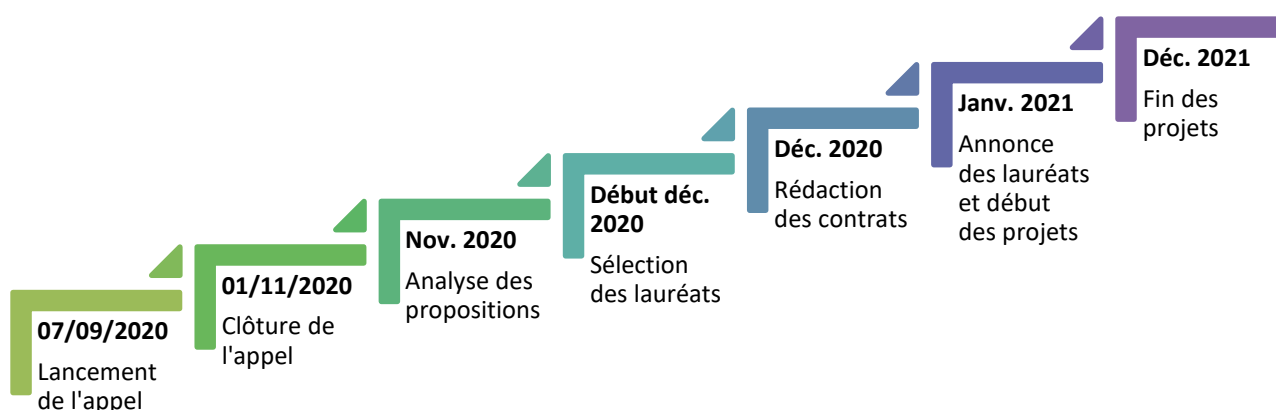
- Les propositions doivent être **localisées et opérationnalisées en Belgique**, s'inscrire dans la vision et les domaines d'intervention d'**Africalia** et contribuer de façon effective aux **objectifs** cités au point 1.
- Une **seule demande de cofinancement** peut être soumise par appel. *Les demandes de multiples soumissionnées par le même candidat ne seront pas prises en considération.*
- La **période de mise en œuvre** de la proposition doit être de 2 à 12 mois, commencer au plus tôt en **janvier 2021** et se terminer au plus tard en **décembre 2021**.

3. Critères de sélection (liste non-exhaustive)

- **Innovation du langage artistique** : la proposition sera innovante au niveau du processus de création et dans la façon dont les thématiques traitées sont abordées.
- Degré d'**aboutissement** de la proposition et **cohérence** avec les objectifs de l'appel mentionnés au point 1.
- **Durabilité et impact** : description des publics cibles ainsi que des objectifs de changement visés et les retombées attendues auprès des publics cibles.
- **Pertinence** : la contribution aux objectifs explicités au point 1., aux priorités de l'ECMS et l'ancrage dans le contexte belge sont suffisamment explicites.
- **Approche méthodologique** : le rôle de chaque partenaire est décrit, l'approche pédagogique utilisée est pertinente par rapport aux objectifs poursuivis par la proposition et le groupe cible.

CALENDRIER INDICATIF

- L'appel est ouvert du **7 septembre 2020 au 1^{er} novembre 2020 inclus**
- La sélection sera effectuée en novembre 2020 par un jury convié par Africalia
- Les lauréats seront informés de leur sélection par e-mail durant la **première quinzaine de décembre 2020**. *Attention : seuls les lauréats seront contactés !*
- Les projets gagnants seront annoncés en **janvier 2021** sur les réseaux d'Africalia et se dérouleront entre janvier et décembre 2021



DÉPÔT DE PROPOSITION

Pour déposer une proposition, envoyez votre **dossier de candidature complet** (formulaire de candidature et annexes) par e-mail à africalia@africalia.be avant le **1^e Novembre 2020 à 23h59**.

- Indiquez **en sujet** de votre e-mail : *Appel à Proposition 2020 - Candidature*
- Le formulaire de candidature et les annexes doivent être rédigés **en français ou en néerlandais**.
- Les annexes doivent être répertoriées comme mentionné dans la section ci-dessous.
- Les dossiers non-complets et les candidatures envoyées après la date limite ne seront **pas examinés**. Aucun rappel ne sera fait pour les dossiers incomplets.

1. Composition des dossiers de candidature

A. Le formulaire de candidature correctement complété sous format Word ou PDF (voir document « Formulaire de candidature 2020 »)

B. Annexes

2. Organisation

- 2.1. Une copie de la publication officielle des **statuts** de l'association.
- 2.2. La composition actualisée du **Conseil d'Administration**.
- 2.3. Les derniers **comptes d'exploitation** et le **bilan** de l'exercice annuel.
- 2.4. Le **curriculum vitae** détaillé des personnes introduisant la demande.
- 2.5. L'**attestation bancaire** mentionnant clairement les données suivantes : n° de compte (sous structure IBAN si disponible), le titulaire du compte, nom de la banque, adresse de la banque et son code SWIFT ou BIC.

3. Propositions soumises

- 3.1. Présentation détaillée de la proposition en précisant les **objectifs spécifiques** (ce qui doit être réalisé, pour quelles raisons, de quelle manière, par qui et pour qui), les **activités prévues** (mentionner pour chaque activité la description, le programme, les publics ciblés et les moyens mis en œuvre pour la diffusion du projet, les partenariats, les conditions et particularités, les résultats attendus et le suivi).
- 3.2. **Calendrier** d'exécution.
- 3.3. **Ressources** en infrastructure et en matériel pour la proposition.

- 3.4. **Budget détaillé** : dépenses et recettes prévisionnelles en euros, y compris les apports propres.

Attention : Toutes les dépenses ne sont pas éligibles. Les dépenses non-éligibles sont reprises dans le document « Liste des dépenses non-éligibles 2020 »

Veillez à mentionner :

- Les autres partenaires financiers et les ventilations par poste.
- Le montant de la somme demandée à Africalia, ainsi que l'utilisation qui en sera faite

- 3.5. Les **lettres d'intention** ou les **accords de coopération** si possible et s'ils existent.

2. Si vous êtes sélectionnés

Suivi/monitoring

- Le porteur de proposition est tenu de **rendre compte** à Africalia sous forme d'un rapport narratif et d'un rapport financier comprenant des pièces justificatives (liste des dépenses numérotées + copie conforme des justificatifs).
- Le porteur de proposition fournira de la **documentation** sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet (photos, vidéos...).
- Les **délais** pour les rapports seront précisés dans le contrat.

Modalités financières d'une proposition acceptée

Les termes du contrat seront définis lors de la contractualisation ainsi que le calendrier des paiements à effectuer selon les activités prévues dans la proposition et les modalités du rapportage financier et narratif, une fois que le projet aura été réalisé.

Pour toute question concernant l'appel à propositions et/ou le formulaire de candidature, veuillez consulter les FAQs publiées sur le [site web d'Africalia](#). Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question, adressez-vous par e-mail à africalia@africalia.be avant le **29 octobre 2020** inclus.